



RÈGLEMENT 191-16

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 132-10 RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC ROBERT-CLICHE ET SES AMENDEMENTS

- Dérogation pour reconstruction d'un pont sur le rang de la
Plée à Beauceville –

Article 1. Titre du règlement

Le présent règlement s'intitule Règlement modifiant le règlement 132-10 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Robert-Cliche et ses amendements, et porte le numéro 191-16.

Article 2. But du règlement

Le présent règlement vise à autoriser, par dérogation, le projet de reconstruction du pont P-00757 sur le rang de la Plée, au-dessus de la rivière des Plante à Beauceville.

Article 3. Validité du règlement

Dans le cas où une partie ou une clause du présent règlement serait déclarée invalide par un tribunal reconnu, la validité de toutes les autres parties ou clauses ne saurait être mise en doute.

Le conseil de la Municipalité Régionale de Comté Robert-Cliche décrète le présent règlement dans son ensemble, et également article par article, alinéa par alinéa, paragraphe par paragraphe, de manière à ce que si un article, un alinéa ou un paragraphe de ce règlement devait être déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continuent de s'appliquer autant que faire se peut.

DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE

Article 4. Annexe 1 Liste des constructions, ouvrages et travaux ayant été autorisés en zone inondable suite à l'obtention d'une dérogation au Schéma d'aménagement et de développement révisé

L'annexe 1 du Document complémentaire est modifiée par l'ajout du paragraphe 9 suivant :

9. Le remplacement du pont P-00757 sur le rang de la Plée, au-dessus de la rivière des Plante, sur le territoire de la Ville de Beauceville.

Les travaux à réaliser sont décrits dans les documents *Demande de dérogation à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, Remplacement du pont P-00757 sur le rang de la Plée, au-dessus de la rivière des Plante, dans la ville de Beauceville, Projet 154-99-0283, par MTMDET Septembre 2016 et Reconstruction du pont P-00757 au-dessus de la rivière des Plante à Beauceville, Étude hydraulique, par WSP, projet no 141-12829-13 version préliminaire, Août 2015.*

Article 5. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Adopté à Beauceville, ce 8 février 2017.



Luc Provençal
Préfet



Gilbert Caron
Secrétaire-trésorier

Avis de motion : 12 octobre 2016

Adoption du projet de règlement : 12 octobre 2016

Adoption du document sur la nature des modifications à apporter : 12 octobre 2016

Avis du ministre sur projet règlement : 8 décembre 2016

Assemblée de consultation : 7 février 2017

Adoption du règlement : 8 février 2017

Avis du ministre : *14 mars 2017*

Entrée en vigueur : *14 mars 2017*

Adoption du document sur la nature des modifications à apporter : *12 AVRIL 2017.*